

Projet pédagogique 2019 extrascolaire  
Séjour relatif à l'Accueil de loisirs  
De la Maison des Jeunes et de la culture  
de Coursan

La MJC de Coursan est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle est ouverte à tous.

La MJC est laïque, c'est à dire, respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attachement à un parti, un mouvement politique ou une confession.

Elle offre à la population la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leurs personnalités et, de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante et solidaire. A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installation diverses des activités éducatives et récréatives variées.

Dans le cadre de ses services la MJC met à disposition un accueil de loisirs avec hébergement (minis camps) ouvert aux enfants de 8 à 17 ans.

Ces minis camps ont pour but de permettre au plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à des vacances différentes de celles vécues au sein de leur famille, et ont pour projet pédagogique ce qui suit

1) **Public et environnement**

Nous accueillons les enfants âgés de 8 à 17 ans de la ville et des alentours.

Beaucoup d'enfants :

- sont issus de familles monoparentales ou recomposées.
- ne respectent pas les autres et le matériel.
- ont un langage vulgaire voir même violent.
- sont issus d'un milieu modeste.
- Ont peu de notion de politesse élémentaire

## 2) Présentation des mini camps

Cet accueil est divisé en 2 groupes :

- Les 8-12

-Les 12-17 ans :

**Lieux** : les minis camps se dérouleront dans l'Aude et ses alentours. Leur capacité d'accueil est de 15 enfants par séjour. Chaque groupe sera situé à un emplacement distinct.

**Période** : Les camps et séjours se dérouleront pendant les mois de juillet et d'août avec possibilité de séjours en hiver et au printemps.

**Contenu** : découverte de l'Aude et de ses alentours par des activités culturelles et de pleine nature (randonnée, VTT, escalade, baignade accro branche...)

## 3) L'équipe d'animation

*L'équipe d'animation est composée :*

- d'une directrice/ coordinatrice titulaire du BPJEPS LTP

- de 2 animateurs dont la moitié sera titulaire du BAFA

L'équipe d'animation est sous l'autorité directe de la directrice de la MJC

Les animateurs sont les garants de la sécurité physique, affective, psychologique et sanitaire du public qu'ils encadrent. Ils sont également les garants du respect et de l'application des règles de vie, du règlement et de ce projet. Ils s'engagent à avoir en permanence sur eux les documents et le matériel obligatoire (trousse de secours numéros d'urgence, fiches de liaisons...) et auront en leur possession tout au long du séjour les documents relatifs à l'organisation de se camp (projet pédagogique, récépissé de déclaration, attestation d'assurance de la MJC...). Les animateurs devront rendre compte quotidiennement du déroulement du camp.

*L'encadrement et les activités sont établis en fonction du nombre d'enfants.*

## 4) Hébergement, restauration vie en collectivité

L'hébergement se fera sous tentes garçons et filles séparés

Les jeunes devront respecter le matériel, les lieux (environnement et voisinage)

Les jeunes participeront à l'installation du camp (montage des tentes...) et à la gestion de la vie quotidienne (tâches ménagères, courses...)

La restauration sera assurée par les animateurs avec le matériel adapté. Les protocoles sanitaires et d'hygiène seront respectés et conforme à la législation en vigueur.

La vie du groupe s'organise autour des règles de vie construite par et pour les jeunes.

#### 5) **Les activités**

Les activités doivent être basées sur la vie en groupe, la mise en place de projet, l'éveil à la citoyenneté, la mise en valeur du patrimoine. Ces objectifs se réaliseront autour des minis camps qui permettront aux adolescents de devenir des citoyens actifs, responsables et conscients des règles de vie.

Les activités doivent être le support permettant d'atteindre les objectifs éducatifs et doivent contribuer à l'épanouissement de l'enfant, elles seront dites de découvertes. Par conséquent les camps de l'ALSH ne pourront pas être considérés comme des lieux d'apprentissage technique ou compétitif.

Les activités doivent susciter la découverte : de l'environnement, de nouveaux sites, de nouvelles pratiques et, favoriser la communication. Elles doivent permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie de l'enfant

Les activités spéciales (escalade, spéléo...) et sportives ainsi que les sorties doivent se faire dans le respect de la législation en vigueur et amener à de nouvelles expériences.

#### 6) **Les objectifs éducatifs**

-Favoriser la découverte de l'environnement, du patrimoine, et des pratiques sportives et culturelles.

- Assurer le bien-être des enfants
- Favoriser l'apprentissage du « vivre-ensemble »
- Développer l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie

Les minis camps ont comme ligne directrice l'autonomie et la vie en collectivité, l'entraide, la solidarité et le respect des règles. Ces lignes sensibiliseront les ados sur le sens à donner à leur future participation à la société.

Objectifs éducatifs (ou pédagogique)	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs	évaluation
- Favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble	Favoriser la socialisation de l'enfant et la cohésion de groupe	Responsabiliser l'enfant - permettre aux jeunes de se rencontrer et de vivre des vacances ensemble -Proposer des activités favorisant la démarche participative, la rencontre et l'échange	- en organisant des tentes de 3 ou 4 personnes  - en mettant en place des temps de discussions entre enfants et animateurs.  -en mettant la priorité sur la vie collective, la communication, la politesse et le respect de chacun.	-Les jeunes ont-ils pris des initiatives ? lesquels ? -Ont-ils créés des liens ? souhaitent-ils se revoir ? - quelle été l'ambiance au sein du groupe ? - comment se sont déroulés les tempos de discussions entre jeunes et animateur ? selon les jeunes ? pour les animateurs ? -Comment s'est déroulée l'entente dans les tentes ? et à l'extérieur ?
Favoriser la découverte de l'environnement, du patrimoine, et des pratiques sportives et culturelles.	Favoriser la découverte d'activités culturelles et sportives (de plein air)	-Permettre de découvrir le patrimoine ainsi que de nouvelles activités sportives et culturelles -Permettre l'acquisition de connaissances et de techniques nouvelles	- en pratiquant des activités sportives et culturelle nouvelle (accrobranche, escalade...) -En insistant sur l'esprit d'équipe et d'entraide -En travaillant sur les notions d'investissement personnel, d'efforts et de plaisir -En mettant à dispositions les moyens matériels adaptés -En informant sur la nature et le déroulement des activités et mise en place de règles de sécurité spécifiques)	-les jeunes ont-ils acquis de nouvelles compétences ? lesquels -Les règles de sécurité ont-elles été respectées ? -les jeunes se sont-ils soutenus, entre aidés, encouragés ? Le matériel était-il suffisant et adapté ? A-t-il été utilisé à bon escient ?
- Développer l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie	Développer un comportement de respect de la nature, des autres et du matériel	- découvrir du cadre de vie -Respecter le cadre naturel -Se respecter soi-même -Respecter les autres et le matériel	-en pratiquant les activités sur des lieux différents - en sensibilisant à la nature et à l'écologie grâce aux activités sportives et culturelles - en mettant en place de règles de vie concernant l'environnement -en élaborant des règles de vie négociables (droit et devoir) et non négociables (sécurité, hygiène) -en instaurant : des temps de rangement, de nettoyage et des temps d'hygiène personnelle -en incitant à s'alimenter correctement	-Combien de sites « ont été visités » ? - les sites ont-ils été respectés au point de vue écologique ? -Les différentes règles (de vie, d'hygiène et de santé) ont-elles été élaborées avec les jeunes ? les jeunes se sont-ils sentis impliqués. Ont-elles été respectées ?
- Assurer le bien-être des enfants	Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière et respecter les rythmes individuels de chaque enfant	-Offrir un lieu d'accueil adapté  -répondre aux besoins spécifiques de chacun	- en mettant en place et en répétant des règles de sécurité et de santé -En respectant les besoins physiologiques et psychologiques des jeunes -En proposant des animations adaptées au public -en instaurant une relation de confiance et en étant à l'écoute des jeunes. - En veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination. Quelque soit la différence (sociale, culturelle, physique) -En veillant à ce que les enfants aient leur trousseau complet et une tenue adéquate aux sorties proposées	Les jeunes ont-ils respectés les règles de sécurité ? Le planning et le rythme des journées étaient-ils adaptés aux attentes et besoins des jeunes ? (temps libre, temps d'activité, sommeil...) -les jeunes ont-ils tous eu la possibilité de s'exprimer, et d'exposer leurs idées ? Les enfants ont-ils tous été intégrés au groupe ? Les enfants avaient-ils tous des tenues adaptées aux activités ?

**Chaque activité et chaque séjour feront l'objet d'une évaluation avec les animateurs par les enfants.**

## 7) L'organisation logistique

Un trousseau est demandé aux familles (affaires personnelles marquées, nécessaire de toilette, crème solaire, casquette, duvet...). Cette liste est fournie aux familles à l'inscription de l'enfant.

Le matériel de camping est mis à disposition des jeunes par la MJC (tente, matelas...)

### Journée type

8h00-9h00 : lever, petit déjeuner échelonnés

9h00-10h00 : toilette échelonnées et vaisselle du petit déjeuner

10h00-12h00 : activité

12h00 -13h00 : repas

13h00-14h30 : vaisselle et temps calme

15h00-17h00 : activité

17h00-19h30 : temps libre (douche, rangement...)

19h30-21h00 : repas

21h00-22h30 : veillée

22h30-23h00 : toilette coucher et extinction des feux

*Nb : Aucune personne extérieure à la MJC n'est autorisée à pénétrer dans l'enceinte des minis camps*

*Les enfants malades ne seront pas acceptés en camps. (Si toutefois un enfant tombé malade lors d'un camp il sera demandé au responsable légal de ce dernier de venir le récupérer.). Aucun traitement ou médicament ne pourra être donné aux enfants.*

*Il est demandé aux parents de ne pas donner aux enfants de sucreries dans les sacs puisque nous nous attachons à sensibiliser les enfants à une meilleure hygiène de vie et basons nos goûters sur les fruits et leurs dérivés.*

*Il est demandé aux enfants de ne pas apporter d'objet de valeur (mobile, MP3, somme d'argent importante...). Chaque enfant est également soumis au règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Ce document est fourni à l'inscription et devra être signé par les parents et l'enfant.*